



La BRED soutient massivement ses clients et facilite le redémarrage de leurs activités."

ÉRIC MONTAGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

**F**ace à l'urgence de la situation provoquée par la pandémie du Covid-19, la BRED a pris les mesures qui s'imposaient pour soutenir l'ensemble de ses clients professionnels et entreprises.

Tout d'abord, nous avons reporté de six mois et de façon automatique les échéances en capital et intérêts de près de 40 000 prêts. Dans le même temps, 70% des crédits-bails mobilier et 55% des crédits-bails immobilier ont vu leurs loyers reportés sur la même durée.

Dès l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel autorisant les banques à octroyer le prêt garanti par l'État (PGE), la BRED a massivement mobilisé ses équipes pour accompagner ses clients professionnels et entreprises et les aider à faire face à l'arrêt partiel ou total de leur activité.

Ainsi, depuis son lancement, près de 10 000 PGE ont été instruits pour un montant proche de 2 Mds€.

L'ensemble des équipes commerciales et des sièges de la BRED sont restées mobilisées pour vous apporter les solutions les plus adaptées à la situation financière de votre entreprise. Plus que jamais engagés à vos côtés, nous vous accompagnons dans la reprise de votre activité et vous proposons de nouvelles solutions pour alléger vos besoins de trésorerie et vos charges d'emprunt.

### Prêt garanti par l'État

## RENFORCEZ VOS CAPACITÉS FINANCIÈRES, ALLÉGEZ VOS CHARGES ANNUELLES



istock

L'État français a mis en œuvre un dispositif exceptionnel permettant de garantir 300 milliards de prêts pour faciliter la mise en place de nouveaux crédits et **soutenir la trésorerie des entreprises sans distinction de secteur d'activité ou de niveau de chiffre d'affaires.**

Ce prêt garanti par l'État prend la forme d'un **prêt à taux zéro** (hors prime de garantie qui varie entre 0,25% et 0,50% l'an) remboursable au terme de 12 mois.

En fonction du rythme de la reprise de votre activité, vous pourrez décider **d'amortir votre prêt jusqu'à 5 ans maximum<sup>(1)</sup> ou de le rembourser en totalité ou partiellement à l'issue de la 1<sup>re</sup> année.**

Votre responsable commercial est à votre disposition pour vous conseiller la durée de remboursement la plus adaptée à la situation de votre entreprise.

De plus, il pourra vous proposer un « profilage » de vos dettes afin **d'adapter vos charges annuelles à la capacité d'autofinancement de votre entreprise.**

## Trésorerie

# EXPLOITEZ VOS RESSOURCES BILANTIELLES



Pour vous accompagner au mieux dans la reprise de votre activité, la BRED a mis en place un ensemble de solutions :

- 100% digital, sans engagement de durée et sans chiffre d'affaires minimum, la **solution d'affacturage CASH EXPRESS PME** vous permet de donner du

**souffle à votre trésorerie** en mobilisant vos factures émises et non échues depuis moins de 30 jours et dont l'échéance est à plus de 15 jours. Le risque est transféré à notre filiale BPCE Factor à hauteur de 100%<sup>(2)</sup>.

- Si vous faites partie des 25 000 entreprises en France qui déclarent un **crédit d'impôt recherche** en faveur du développement et de l'innovation, la BRED vous permet de **mobiliser immédiatement les sommes qui ne sont pas encore utilisées**.

- Les crédits relais effectués à la BRED, dont la validité peut atteindre 24 mois, vous permettent de **transformer les subventions ou avances de l'État en trésorerie active**.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ VOTRE RESPONSABLE COMMERCIAL.

## Activité économique

# ENQUÊTE AUPRÈS DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

État des lieux des mesures prises par les entreprises françaises pendant le confinement :

**74,5%**  
ont stoppé ou ralenti leur activité dont :  
- 18% étaient à l'arrêt complet  
- 12,5% ont connu des épisodes d'arrêt  
- 44% ont eu une activité réduite

**75%**  
ont mobilisé du chômage partiel

**74%**  
ont différé leurs échéances sociales

**51%**  
ont différé leurs échéances fiscales

Source : Enquête Xerfi réalisée du 24 au 30 avril 2020 auprès de 1 130 dirigeants d'entreprise, tous secteurs d'activité confondus.

## Partenariat

# LA BRED, SOLIDAIRE DES ENTREPRISES

Le réseau des chambres de commerce et d'industrie a créé une **plateforme d'entraide et d'échanges entre entreprises**, active notamment en Île-de-France, en Normandie et en Guadeloupe.

En participant à ce dispositif, la BRED permet à ses clients entreprises de :

- **proposer leurs ressources** actuellement inutilisées ou hors d'usage, dans le cadre de l'arrêt partiel de leur activité ;
- **rechercher des partenariats** pour débloquer une situation de gestion ou de fabrication dans le cadre de la situation sanitaire actuelle ;
- **diffuser toute offre** ou recherche relative à une démarche solidaire.

Participez gratuitement à cette plateforme :

- en Normandie : <http://www.ccirezonormandie.fr/reseau/151998-cci-business-cci-entraide>
- en Île-de-France : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/cci-entraide>
- en Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.cci.fr/>

## GAGNEZ EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ !



Passez à la gestion de vos comptes en ligne grâce à **BREDConnect®**

**BRED +X**  
BANQUE POPULAIRE

RESTONS  
CONNECTÉS !



0 892 890 900

Service 0,40 €/min  
+ prix de l'appel



BRED.FR - ESPACE ENTREPRISES

(1) Taux fixé lors de la levée d'option et taux de la garantie suivant la durée d'amortissement. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Factor.

BRED Banque Populaire – Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit au capital de 1 361 627 925,30 euros – 552 091 795 RCS Paris – Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 PARIS Cedex 12 – Ident. TVA FR 09 552 091 795 – Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608. Impression : IDC, 59910 Bondues.

